

Les chèques Pass 2026 - 2027 sont disponibles

Afin d'encourager la pratique de la culture et du sport, la municipalité remet à chaque enfant dinardais, âgé de 3 à 17 ans, un chèque d'une valeur de 40 €, 70 € ou 100 € (selon le quotient familial) pour participer aux frais d'inscription au sein d'une association dinardaise.

Pour recevoir ce chèque PASS, les parents doivent adresser :

- Le coupon d'inscription complété ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi qu'une attestation récente de la CAF indiquant le montant du Quotient Familial ;
- En cas de 1ère demande, la copie intégrale du livret de famille.

3 possibilités pour le retour du dossier :

- Par voie postale au COSEC de Dinard – Service Coordination vie associative – 29 rue Gouyon Matignon – 35800 Dinard ;
- Par mail, à l'adresse pass@ville-dinard.fr (toutes les pièces doivent être transmises sous format PDF) ;
- En main propre au COSEC de Dinard, soit au bureau 14 à l'étage, soit au secrétariat.

Dossier à rendre impérativement avant le 31 octobre 2026. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date.

CONTACTS

Caroline Ferrasson — Directrice Communication

0299163121 · caroline.ferrasson@ville-dinard.fr

Hélène Le Pogam — Adjointe Communication

0299161424 · helene.lepogam@ville-dinard.fr

Julie Fagard — Chargée de communication

0299161601 · julie.fagard@ville-dinard.fr

Cédric Lirochon — Chargé de communication

cedric.lirochon@ville-dinard.fr